



AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire,
Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 10 août 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-778

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 790 600 \$ POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, LES TRAVAUX DE VOIRIE, SUR UNE SECTION DE 1 240 MÈTRES DANS LA RUE DE L'ÉGLISE.

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2026-778 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 26^e jour d'août 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,



Simon Roy

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Simon Roy, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public sur le site internet de la municipalité et l'avoir affiché au bureau de la municipalité situé au 135, rue Principale le 26^e jour d'août 2026 en conformité avec le règlement numéro 2025-765.

En fait de quoi, je donne ce certificat, ce 26^e jour d'août 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier,



Simon Roy